

## LETTRÉ D'ENGAGEMENT - DÉCLARATION DE VERSEMENT

**LOGIAM**

53, boulevard René Cassin

B.P. 3268

**06205 NICE CEDEX 3**

Fait à Nice, le 31 décembre 2011

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous prenons l'engagement irrévocable de verser à **LOGIAM** avant le **31 décembre 2012** sous forme de subvention, le montant intégral de notre Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, sur la base des salaires versés à notre personnel au cours du présent exercice (**année civile 2011**).

Cet engagement irrévocable nous permettra, comme le précise la réponse "CHAUMONT" du 30 avril 1980, d'en provisionner le montant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Signature

Cachet de l'entreprise

Numéro adhérent

**LOGIAM**

(visible sur la déclaration de versement)

CETTE LETTRE EST À RETOURNER A LOGIAM AVANT LA FIN DE VOTRE EXERCICE COMPTABLE.

<p style="text-align: center;"><b>LA PROVISION AU TITRE D'ACTION LOGEMENT (EX 1 % LOGEMENT)</b> <b>SUR LES SALAIRES DE L'EXERCICE EN COURS</b></p>
--

Nous vous rappelons, que la **Participation des Employeurs à l'Effort de Construction** peut faire l'objet d'une provision sur les salaires de l'exercice en cours, si l'entreprise a pris la décision de s'acquitter de sa participation sous forme de **subvention**.

L'engagement irrévocable de l'entreprise doit être matérialisé par un courrier qui en accuse réception.

Cette provision est applicable en vertu de la réponse du Ministre du Budget à une question du Sénateur J. CHAUMONT du 30 avril 1980, et a pour avantage de créer une **déductibilité fiscale sur les résultats de l'exercice en cours**.

Vous trouverez au recto, un modèle de lettre d'engagement que vous pouvez nous faire parvenir avant le **31 décembre 2011**.

Notre accusé de réception vous parviendra par retour de courrier.